Publié le 17/07/2023





N°2023-061 PROJETS – Attribution du marché relatif à la fourniture du mobilie LD: 045-214502692-20230710-2023\_061-DE

# N°2023-061

# PROJETS - Attribution du marché relatif à la fourniture du mobilier de la crèche

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

## Présents:

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Charline MARTINEAU, Jean-Luc FOURNIER,

En exercice: 21 Présents: 17 Votants: 21

#### Excusés:

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Éric DODET, Joël GIRARD,

## Pouvoirs:

Éric DODET	à Jean-Marc MASSÉ
Joël GIRARD	à Frédéric CUILLERIER
Christine ADRIAN	
Sébastien GALERON	

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023



N°2023-061

ID: 045-214502692-20230710-2023\_061-DE PROJETS - Attribution du marché relatif à la fourniture du mobil

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21;

Vu le code de la commande publique :

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2023-028 du 3 avril 2023 adoptant le budget primitif du budget principal de l'exercice en cours ;

Considérant que dans le cadre de la construction de la nouvelle crèche à Saint-Ay, il convient d'en assurer l'équipement en matériaux et mobiliers afin de permettre aux agents d'exercer leur profession dans de bonnes conditions ;

Considérant que les offres des entreprises Fournicrèche, Wesco et Mathou ne répondent pas à la totalité des besoins exprimés par la mairie ;

Considérant qu'après consultation de 4 entreprises différentes, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par Libeca s'élevant à un montant de 34 763,07€ H.T.

## M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal;

- D'APPROUVER l'attribution de ce marché, inscrit au budget à hauteur de 46 000,00€ TTC, à l'entreprise Libeca pour un montant de 34 763,07€ (HT) ;
- D'UTILISER sa délégation de pouvoir pour signer le marché.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme A Saint-Ay, le 1 7 JUIL. 2023

Frédéric

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 1 7 JUIL 2023

Et de l'affichage le 17 NIL. 2023